

# Bouffée d'air

BULLETIN DE L'ASSOCIATION / N° 168 / 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023

— É D I T O

## Serions-nous devenus gênants ?

Depuis toujours, la participation citoyenne est au cœur de nos engagements. Comment faire participer le citoyen aux enjeux sociétaux, comment le mobiliser et lui faire gagner en connaissances, comment s'approprier des thématiques complexes mais qui nous concernent tous, comment proposer des alternatives constructives face à des « experts » qui ne maîtrisent pas toujours leurs sujets et peuvent n'avoir qu'une vision partielle de sujets, de projets influencés par de puissants lobbies. Pourtant, **c'est un des fondements d'EDA qui semble être remis en question.**

Difficile de ne pas perdre espoir quand nos avis citoyens ne sont plus pris en considération. Ce qui se passe à propos du nucléaire est une véritable régression et ramène la question nucléaire aux années 70, avec un Président qui décide et des citoyens qui ne peuvent que subir ses décisions, sans avoir voie au chapitre. Nous ne sommes pas dupes et, depuis toujours, **nous savons notre parole limitée et, bien que parfois écoutée, rarement prise en compte.** Cela ne nous empêche pas et ne nous empêchera pas de toujours replacer les sujets dans leur contexte amont et, en aval, d'évaluer leurs conséquences à long terme pour proposer des alternatives plus respectueuses de l'Homme et de la Nature.

Il s'agit de la remise en question de notre démocratie à propos de décisions certes difficiles à prendre mais concernant l'avenir à long terme de l'ensemble des citoyens : quelle place laissée à leurs avis en l'occurrence, actuellement, en matière de choix de production d'électricité ? **L'expression de points de vue différents, les débats sont-ils encore possibles ?**

Pour ralentir le réchauffement climatique, il faut urgemment réinventer nos modes

de vie, décider ce à quoi nous allons renoncer et quels changements mettre en place. **Il est essentiel que tout citoyen puisse être associé à ces inévitables transitions.** La question du nucléaire fait partie de ces enjeux majeurs qui nous engagent pour des milliers d'années ! La question des usages et du partage de l'eau également. Elle se pose au niveau mondial mais aussi en métropole de Lille. Allons nous saccager nos champs captants et mettre en danger notre ressource vitale pour implanter des bâtiments logistiques en imperméabilisant des terres agricoles ou tenter de fluidifier un trafic routier qui sera saturé à nouveau à court terme alors que le développement du rail, des transports en commun est souhaité par le plus grand nombre ?

Dans une optique de partage de savoirs, nous organisons en mars une rencontre sur le thème de la biodiversité dans les Hauts de France : comment s'y reconnecter ? Le carbone seul faisant toujours l'actualité, **la biodiversité doit trouver sa place dans les débats actuels.** La préserver est aussi un atout majeur pour notre avenir : une nouvelle initiative qui témoigne de notre engagement permanent et déterminé.

La parole citoyenne est là pour enrichir les débats, proposer des alternatives en ayant sans cesse à l'esprit les conséquences à long terme de nos choix ici et surtout « là-bas », de manière solidaire. Loin de nous le syndrome Nimby (Not In My Back Yard – pas dans mon jardin) ! **Nous cherchons au contraire à avoir une approche la plus constructive et inclusive possible. C'est notre objectif et cela le reste.**

Grégoire Jacob  
Président de l'association EDA

### SOMMAIRE

**Les choix en matière d'énergie priorité renouvelée au nucléaire > p.2**

**Difficultés pour stopper des projets obsolètes en contradiction avec les objectifs 2030 > p.4**

Un projet routier > p.4

Construction d'entrepôts de logistique : un énorme projet d'artificialisation d'une zone agricole > p.5

Extension de l'aéroport de Lille-Lesquin > p.5

**La mise en danger des libertés associatives > p.6**

La MRES > p.6

La MRES n'est pas la seule à être concernée > p.6

**Plans tout azimut mais résultats décevants! > p.7**

Le retrait d'Eau & Rivières du pilotage du Plan algues vertes n°3 > p.7

Dernière minute février 2023 : une victoire! > p.7

Plan Ecophyto 2025 > p.7

**Avancées notoires en Europe > p.7**

Initiatives citoyennes > p.7

Énergie > p.7

Décisions officielles encourageantes > p.7

**Portrait de jardin, parole à Lilotopia > p.8**

Agenda > p.8



# Les choix en matière d'énergie priorité renouvelée au nucléaire

## LE 17 JANVIER 2023

La Ministre de la Transition énergétique donne un avis favorable à un amendement qui propose la suppression de l'objectif de réduction à 50 % de la part du nucléaire dans le mix électrique à horizon 2035 voté par l'Assemblée nationale dans le cadre de la dernière Loi de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, pour, au contraire, l'augmenter.

## LE 24 JANVIER 2023

Le Sénat adopte le projet de loi du gouvernement favorisant la construction de nouveaux réacteurs nucléaires devant ainsi le contenu du projet de loi de programmation énergie-climat qui sera présenté en juin et voté au Parlement, avant d'être traduit dans la programmation pluriannuelle de l'énergie.

## LE 3 FÉVRIER 2023

Emmanuel Macron réunit un conseil de politique nucléaire. Le communiqué qui en rend compte cite le débat public en cours, en indiquant que ses conclusions seront intégrées dans la future programmation pluriannuelle de l'énergie ce qui n'est pas l'objectif du débat en cours. Quelle est donc sa légitimité et surtout la possibilité laissée d'une participation réelle du public à l'élaboration préalable des décisions, ce qui est l'objet même du débat public.

## LE 8 FÉVRIER 2023

Les membres de la CPDP – Commission Particulière du Débat Public – publient un communiqué au journal officiel annonçant la suspension des débats. En effet, le débat public concernant la construction de deux premiers EPR-2 à Penly, en Normandie, se termine le 27 février 2023, les garants ayant un mois pour rédiger leur rapport.

Cette succession de décisions gouvernementales unilatérales **court-circuite le travail de consultation** confié à une instance indépendante et créée pour ce faire.

## Et pourtant ...

Les déboires successifs rencontrés par l'EPR-1 en France mais aussi en Finlande et en Chine posent question mais cela ne semble pas modifier la décision de relancer une industrie nucléaire actuellement en difficulté au prétexte de peu de rejets de CO2 lors de la production d'électricité mais aussi celui de retrouver une indépendance énergétique compte tenu des récents événements géopolitiques.

**A contrario**, bon nombre de pays européens optent pour un développement massif des énergies renouvelables (solaire - éolien terrestre et maritime) pour répondre aux besoins en électricité de leurs entreprises et habitants via des circuits courts, sans émissions de CO2: une option déterminante pour atteindre les objectifs 2030 de réduction des gaz à effets de serre.

Cela ne sera pas le cas de la France puisque le choix de la relance de **la filière nucléaire impose un temps long** avec un démarrage hypothétique de deux EPR vers 2035/40 suivi de 4 autres EPR sans doute 2050/60 générant beaucoup de rejets de gaz à effets de serre durant les chantiers de construction.

Quelques projets de parcs éoliens en mer et de fermes solaires à échéance plus rapide sont programmés mais insuffisants pour répondre à la demande en électricité en cas de nouveaux incidents sur le vieux parc nucléaire. Une situation qui met à mal l'argument d'indépendance de la France en matière de production d'électricité car nécessitant de fait le recours aux productions de nos voisins européens voire même des coupures momentanées, sans oublier les nuisances générées par l'extraction des minerais d'uranium en Australie, Canada, Niger, Azerbaïdjan... puis leur transport par bateaux.

Durant les années 90/2000 **EDF n'a pas anticipé** le renouvellement de son parc de réacteurs par de nouvelles constructions

de centrales pour garantir une continuité de production d'électricité. Aujourd'hui, **EDF mise sur le prolongement** de la durée d'exploitation des réacteurs à 40, 50 voire 60 ans ce qui pose de sérieuses questions de sûreté du fait de l'usure des cuves et des récents problèmes de corrosion sous contrainte de bon nombre de tuyauteries de refroidissement sur quasiment l'ensemble du parc.

Les arrêts de tranches pour réparations ou maintenance perturbent **une gestion des combustibles** gérée en flux continu. Après trois années environ dans le réacteur, ils sont immergés environ 5 ans dans la piscine de refroidissement située au sein même de la centrale. Ils sont dirigés ensuite vers La Hague pour séparer le plutonium de l'uranium puis reconditionnés dans l'usine Meelox de Marcoule dans le Gard aux fins de réemploi dans certains réacteurs. L'accumulation d'uranium retraité en attente de transformation en MOX pose un énorme problème de stockage lorsque le flux d'utilisation est ralenti.

Après un second usage et une nouvelle phase de refroidissement, les combustibles usés retournent à La Hague pour être stockés en attente de solution pérenne. La saturation des piscines actuelles est imminente. Densifier le nombre de crayons de combustibles à immerger n'est qu'une solution temporaire de courte durée. Le projet d'une nouvelle piscine sur ce site n'étant pas opérationnel avant plusieurs années, c'est un risque supplémentaire d'obligation d'arrêt de plusieurs réacteurs qui pourrait devoir être envisagé pour y laisser les combustibles en attente de solution.

L'ensemble de ces **multiples transports incontournables a un impact sur le bilan carbone** de la France: à l'horizon 2030, **les importants chantiers de constructions** contribueront à aggraver la situation.

Les techniques innovantes espérées depuis 50 ans pour assurer une **gestion globale des déchets** ne sont toujours pas

fonctionnelles. Partout sur le territoire les lieux « provisoires » de stockage de déchets haute et moyenne activité, à vie longue – HA et MAVL) sont saturés.

La demande d'autorisation de **création du centre d'enfouissement CIGEO** en Haute Marne est en cours de dépôt : une option unique, sans proposition d'alternatives, très contestable puisque laissant à la seule nature une gestion de très long terme que nous tous, utilisateurs d'électricité, n'avons pas été en capacité d'assumer : une sûreté passive dont les conséquences imprévisibles concernent les générations futures, ce qui pose une lourde question éthique. L'ouverture du centre n'est prévu que vers 2050/60 et d'ici là?? Le risque de saturation des stockages provisoires pourrait lui aussi nécessiter la fermeture de quelques réacteurs. C'est à coup sûr un argument en défaveur totale de la construction de nouveaux réacteurs du fait de nouveaux déchets dont la gestion posera problème à son tour.

Autant de situations qui soulèvent de nombreuses questions à propos de la fiabilité d'une filière nucléaire de moins en moins compétitive mais tellement présentée comme décarbonnée qu'elle pourrait modifier l'opinion des usagers face aux risques d'éventuelles pénuries d'électricité.

**L'urgence est de renoncer à construire une série de 6 EPR-2** inutiles, coûteux et à échéance opérationnelle incertaine face à une montée en puissance pragmatique, rapide, des énergies renouvelables.

Décidés à la hâte, les projets EPR-2 posent de nombreuses questions :

- Aucune garantie de respect des délais compte tenu des déboires de l'EPR-1.
- Une volonté affirmée d'accélérer les étapes administratives en supprimant les évaluations des impacts environnementaux liés à leur construction : pour Penly cela passe par des modifications de la falaise, le déplacement de tonnes de galets, de nouvelles infrastructures routières...
- Des estimations de coûts globaux très imprécises ne semblant pas poser problème puisque supportées par les contribuables sur le long terme.

Il s'agit d'une **fuite en avant pour masquer les déboires financiers et techniques d'EDF** qui, n'ayant pas anticipé le renouvellement de son parc de réacteurs dès les années 90/2000 pour assurer une continuité de production d'électricité, faute de réserves financières suffisantes, misait sur le prolongement de la durée d'exploitation des réacteurs construits dans les années 70/80.

Pour répondre aux obligations réglementaires avant le dépôt par EDF du dossier de création d'une installation nucléaire, le débat a été confié à la CNDP du fait de l'importance des enjeux à long terme ce qui se traduisait par l'organisation de plusieurs réunions publiques. Les dernières rencontres ont été annulées face aux manifestations bruyantes des opposants au projet.

Plus grave, **le rôle de la CNDP** a été bafoué puisque le gouvernement a déjà annoncé le lancement des futurs chantiers sans attendre les conclusions du rapport des garants. Ces derniers entendent néanmoins faire le bilan des remarques des citoyens reçues jusqu'au 27 février 2023, respectant ainsi la mission qui leur a été officiellement dévolue. **La démocratie participative vient d'être mise à mal.**

**Nous avons rédigé un cahier d'acteurs** à retrouver sur notre site [www.eda-lille.org](http://www.eda-lille.org) dans la rubrique « actus » et sur le site de la CNDP. Nous étions conscients que **nos propos** comme ceux de tous les participants **ne serviraient sans doute pas à modifier** une décision pour laquelle le gouvernement tenait, à l'évidence, à accélérer le processus. Nous pouvions espérer néanmoins la prise en compte d'arguments relatifs aux impacts environnementaux de long terme. Nous ne manquerons pas de les exprimer à nouveau lors des enquêtes publiques.

**Nous sommes opposés à un projet d'une telle ampleur pris aussi hâtivement.** Nous demandons **une large concertation dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de l'énergie** basée sur des bilans et propositions comparatives entre les diverses filières à notre disposition à long terme, **en toute transparence**, pour décider avec l'ensemble des acteurs concernés (décideurs, entreprises, citoyens) des projets à mettre en œuvre.



# Difficultés pour stopper des projets obsolètes en **contradiction avec les objectifs 2030**

## Un projet routier

Au sein d'un collectif d'associations, nous avons participé à plusieurs enquêtes publiques et avons soutenu un recours juridique pour contester l'autorisation de construire la LINO – Liaison Intercommunale Nord-Ouest – voie routière dont le tracé passe sur les précieux champs captant du Sud de la MEL - Métropole Européenne de Lille. Le collectif est largement soutenu par de nombreux habitants soucieux de la préservation de la ressource en eau et de la qualité de l'air dans ce secteur et qui ont contribué au financement des frais de justice.

**Pourtant**, la protection de la **ressource en eau potable** est unanimement **reconnue prioritaire** au sein des commissions de la MEL dédiées à la fourniture d'eau potable auxquelles nous participons régulièrement. Néanmoins, au nom du développement de la zone d'instituts de recherches médicales Eurasanté, et du CHU, le projet de construction de la LINO est maintenu alors que le prolongement de la ligne de métro toute proche et le développement des transports en commun nous semblent beaucoup plus adaptés pour atteindre les objectifs 2030.

Communiqué en ce début 2023 **«Nous, associations engagées dans le recours juridique contre la Liaison Intercommunale Nord-Ouest, sommes au regret de vous annoncer que le Conseil d'État nous a informés courant décembre 2022 que notre requête contre la décision**



**du Tribunal Administratif de Lille de ne pas soutenir le référé-suspension des travaux de la LINO n'a pas été « admise ».**

**Non admission**, cela signifie qu'il n'y a pas eu décision délibérée du Conseil d'État sur le dossier mais refus, en amont, de prendre en compte notre demande de décision. **Les explications qui nous ont été relayées par l'avocate que nous avons mandatée pour cette requête ne sont évidemment pas satisfaisantes à nos yeux. Les voici :**

Le contrôle du juge de cassation est limité à l'erreur de droit et à la dénaturation des faits et des pièces du dossier. Le Conseil d'État a donc estimé qu'il n'y avait pas matière à délibérer sur la question de l'erreur de droit ou celle de la dénaturation des faits et pièces du dossier concernant l'ordonnance de suspension des travaux que nous avons introduite.

Les critiques que nous portions relevaient en effet de l'inexactitude et de l'incomplétude de l'étude d'impact. Or, toujours selon notre avocate, le Conseil d'État s'attache à minorer les effets de l'insuffisance ou des omissions d'une étude d'impact. « Depuis l'arrêt société Ocréal (oct 2011), le juge administratif considère que les insuffisances d'étude d'impact ne l'entachent pas ipso facto d'irrégularité. Ces insuffisances n'entraîneront la censure de l'acte pris sur son fondement que si celles-ci ont nui à l'information du public... »

**Bien-sûr nous sommes révoltés par l'irresponsabilité de cette décision.** L'erreur manifeste d'évaluation de la vulnérabilité

de la carrière de Loos-Emmerin par un hydrogéologue agréé a nécessairement nui à l'information. Sans compter bien-sûr la nuisance définitive à la ressource en eau.

**Rappelons que cette requête portait sur le référé suspensif des travaux et que nous avons toujours un recours sur le fond introduit auprès du Tribunal Administratif qui, lui, n'a pas encore été jugé !**

Nous ne savons pas si la décision du Conseil d'État est de mauvais augure (ou pas) quant à la décision du Tribunal Administratif sur le fond. **Ce sont bien-sûr les vœux que nous formulons pour 2023.**

**Mais si ces vœux ne se réalisaient pas**, nous pousserions ce dossier à nouveau vers les plus hautes instances (Conseil d'État, Europe...). Il s'agit en effet de la ressource en eau potable de la MEL. Le dossier de la LINO nous permet de faire valoir que les dispositions aujourd'hui en place pour la protection de l'Aire d'Alimentation des Captages du Sud de Lille ont été grossièrement établies.

***Nous estimons en effet que ce dossier fait la démonstration que c'est d'une nouvelle évaluation de vulnérabilité dont a besoin ce territoire. Et cet objectif, nous le défendrons jusqu'à ce qu'il soit entendu.***

## Construction d'entrepôts de logistique: un énorme projet d'artificialisation d'une zone agricole

Là aussi, l'action en référé n'a pas abouti malgré une forte mobilisation d'un large collectif d'associations, soutenu par les habitants des Weppes au Sud de Lille. La construction irréversible de l'entrepôt XXL de **100 000 m<sup>2</sup>** voulu par la MEL est désormais engagée et confiée à PRD, acteur majeur de l'immobilier logistique et tertiaire.

L'opposition à cette **opération inutile, d'un autre temps et imposée par la MEL, reste vive**. Elle est en contradiction totale avec les prescriptions définies dans les propres documents d'orientation. Un récent inventaire montre qu'il y a pléthore de bâtiments de logistique à louer en métropole, le plus souvent à proximité des nombreuses voies routières qui maillent le territoire.

A l'évidence, les services de l'État, de la MEL, ont insuffisamment étudié l'impact environnemental de cette implantation sur la ressource en eau potable, les nappes phréatiques affleurantes, et sous-estimé la prévention des inondations puisque les résultats d'une étude hydrologique dont les conclusions attendues pour octobre 2022 sont encore retardées. **Une requête déposée auprès du Tribunal Administratif en décembre 2021** est toujours en cours d'instruction.

**Une autre requête a été déposée en septembre 2022** à propos de la maîtrise d'ouvrage pour détournement de cours d'eau sur 400 m

confiée à l'aménageur, sans transparence concernant les formalités et contrôles nécessaires des services de la MEL.

**Le collectif soutient une action citoyenne à l'encontre de l'acte de vente des terrains par la MEL**, considérant que le prix de vente au m<sup>2</sup> consenti à l'aménageur PRD est anormalement inférieur aux prix du marché local. **Les créations d'emplois** annoncées par la MEL ne seront sans doute pas à la hauteur des résultats attendus. Il s'agit surtout d'emplois saisonniers estimés à 200 salariés en saison haute, dont une grande partie en intérim. Le collectif a proposé un projet ambitieux de maraîchage de proximité avec transformation des surplus: des emplois pérennes quant à eux.

Hélas, toujours avec le même aménageur, un 2ème programme d'artificialisation des sols joutant cette première zone, concerne 15 hectares supplémentaires destinés à la construction de 60000 m<sup>2</sup> de bâtiments.

Les nouvelles tentatives (février 2023) du Sénat et du gouvernement pour modifier le dispositif **zéro artificialisation nette (ZAN)**, élément phare de la loi Climat et résilience d'août 2021 et accorder des dérogations aux communes rurales leur permettant de construire malgré tout habitations ou zones d'activités constituent **un recul évident** d'une mesure pourtant fondamentale pour préserver les infiltrations d'eau de pluie vers les nappes.

*Malgré les récents échecs des recours déposés auprès des tribunaux administratifs, la veille citoyenne se poursuit avec de nouvelles actions à mener.*



## Extension de l'aéroport de Lille-Lesquin

Autre exemple de l'impossibilité de refuser un projet pourtant là aussi largement contesté non seulement par les riverains arc-boutés sur l'aggravation des nuisances sonores mais aussi par les maires des communes avoisinantes. Aucun argument ni avis défavorables n'ont été pris en compte. **Pire**, les élus des communes refusant le projet ont été contraints de signer les permis de construire.



# La mise en danger des libertés associatives



## La MRES

Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités de Lille, institution des plus reconnues après plus de 40 ans d'actions et d'engagements régulièrement soutenus à hauteur de 75% par des financements publics **a été convoquée** le 9 décembre 2022 **par le Secrétariat Général de la Préfecture**.

Cette convocation fait suite à un courrier du Président de Région adressé au Préfet, la mettant en cause pour le prêt de salles pour un colloque international du collectif Nada (Non à l'agrandissement de l'aéroport de Lille Lesquin). Il lui est reproché de ne pas respecter le Contrat d'Engagement Républicain, en raison de propos ayant fait référence à la «désobéissance civile» alors qu'il s'agissait surtout de dénoncer les effets du trafic aérien sur le climat. Un sujet qui mobilise depuis plusieurs mois quelques élus et habitants opposés à un projet soutenu notamment par le président de la Métropole Européenne de Lille, la région, une des collectivités gestionnaires de l'aéroport de Lille-Lesquin, propriétaire du terrain qu'il occupe et favorable à son agrandissement.

Concernant le Contrat d'Engagement Républicain (CER) : rien dans les statuts, les modes de gouvernance, les modes d'action et décisions ne contredit les valeurs républicaines de Liberté, Égalité,

Fraternité, que la MRES, au contraire, défend pied à pied, toujours opposée à tout acte violent.

En revanche, elle revendique fièrement pour son réseau comme pour l'ensemble du monde associatif la «fonction d'interpellation indispensable au fonctionnement de la démocratie» rappelée dans la Charte d'engagements réciproques de 2014, ratifiée alors par l'État et les représentants des Collectivités territoriales.

**Le CER**, document que chaque association doit signer lors d'une demande de subvention, **est né de la loi contre le séparatisme**. Il est rédigé dans des termes restrictifs quant au droit d'interpellation. Par ailleurs, il crée une insécurité juridique et financière tant pour les associations que pour leurs financeurs, ce qui a d'ailleurs entraîné plusieurs recours en cours d'examen au Conseil d'État.

**Plus que jamais mobilisée** avec le Mouvement Associatif et au sein du Collectif des Associations Citoyennes, la MRES poursuivra en 2023 son combat pour défendre les libertés associatives, «indispensables au fonctionnement de la démocratie». **Au regard d'éléments à charge aussi faibles contre la MRES, on pourrait en sourire, d'autant qu'aucun acte violent ou contraire à la loi n'a suivi ce colloque...**

## La MRES n'est pas la seule à être concernée

Plusieurs organisations écologistes ont été soumises à des pressions au nom de la loi Séparatisme, ce qui risque de fragiliser leur fonctionnement et leurs engagements. En cause, selon les préfetures : elles auraient incité à la désobéissance civile. Une quarantaine ont demandé en juillet 2022 au gouvernement d'abroger le CER «contrat d'engagement républicain», une fonction de répression qui se manifeste maintenant au grand jour.

**A Poitiers** en septembre 2022. au sein du Village des Alternatives, il a été reproché à Alternatiba d'avoir accueilli un atelier et un débat sur la désobéissance civile. Les collectivités locales avaient maintenu leurs subventions **mais le préfet a saisi le tribunal administratif fin octobre afin de les annuler** alors qu'elles ont été dépensées. Il faudrait rembourser ? Un collectif de soutien s'est formé avec la participation de la Ligue des Droits de l'Homme.

**En Corrèze**, les pressions sont plus discrètes mais des subventions ont été refusées à deux associations paysannes l'une de défense des races locales et l'autre d'aide aux bergers, au prétexte qu'elles appartiendraient à la mouvance radicale de l'ultragauche.

**Autant d'alertes** qui mettent le monde associatif en émoi car la MRES, Alternatiba ne prônent ni sabotage ni actions violentes et sont des associations écologistes qui œuvrent pour favoriser la transition énergétique et la réduction des inégalités.

Les pressions découlent de la montée en puissance de la cellule de renseignement Demeter suivie de la promulgation de la loi Séparatisme qui lui donne un socle juridique. Le résultat du recours déposé par vingt-cinq associations en mars contre le «contrat d'engagement républicain» est très attendu car il fera jurisprudence.

**La veille citoyenne est un engagement bénévole** qui demande beaucoup d'investissements pour s'approprier les dossiers, s'informer, prendre du recul et être en mesure de proposer les alternatives qui semblent les mieux adaptées aux projets dont il est question. Nous savons que ce ne sont que des avis. Qu'ils soient différents de ceux des décideurs nous semblait témoigner de l'intérêt d'une complémentarité en lien avec l'intérêt général mais sous un angle différent.

Les injonctions et menaces de suspension de subventions récentes nous inquiètent beaucoup et remettent en cause ce que nous appelons démocratie participative, un sentiment conforté par la décision récente d'engager la construction de deux EPR-2 à Penly avant même les conclusions des garants de la CNDP.

# Plans tout azimut mais résultats décevants!



## Le retrait d'Eau & Rivières du pilotage du Plan algues vertes n°3

Le futur plan algues vertes (PLAV n°3) présenté le 14 octobre 2022 par les services de l'État, et les membres du Conseil Régional de Bretagne propose un co-pilotage auquel Eau & Rivières refuse de s'associer, ne souhaitant pas que sa responsabilité soit engagée dans l'échec inéluctable de ce nouveau plan. Le bon état écologique des eaux - promis pour 2015 puis 2021 - ne sera assurément pas atteint en 2027, dernière échéance donnée par l'Europe!

Après plus de 10 ans de plans gouvernementaux pour lutter contre les algues vertes, après un rapport de la Cour des comptes et un rapport sénatorial en 2021 très critiques, après un jugement et des injonctions du tribunal administratif en juin 2021, **le compte n'y est toujours pas!**

Pour Eau et rivières, les orientations de ce nouveau plan ne sont en rien une rupture avec la philosophie des précédents plans. Ces choix ne visent qu'à corriger à la marge les pratiques industrielles sans jamais permettre une approche systémique permettant de réduire suffisamment les apports d'azote par la transformation des systèmes de production: des approches qui ont déjà montré leurs limites, comme en témoignent la stagnation des concentrations en nitrates depuis 2014 en Bretagne et les faibles moyens affectés par l'État à l'instruction, au contrôle et à l'application d'une réglementation toujours plus complexe s'avérant de ce fait peu efficace.

## Dernière minute février 2023: une victoire!

L'ANSES agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail annonce, et **c'est rare, la procédure de retrait pour les principaux usages du S-métolachlore**, l'un des herbicides le plus utilisé en France et **le 4e le plus vendu en Bretagne en 2019. Il est responsable d'une contamination généralisée et durable de l'eau bretonne, superficielle comme souterraine. La mobilisation a payé.** Eau & Rivières de Bretagne avait depuis longtemps dénoncé le manque d'anticipation de l'administration française, très laxiste car ne prenant pas en compte la possibilité de contamination des eaux souterraines, pourtant soulignée dès 2005 par l'Union européenne. A suivre...

## Plan Ecophyto 2025

**Il matérialise les engagements pris par le Gouvernement pour atteindre l'objectif de réduire les usages de produits phytopharmaceutiques de 50% d'ici 2025 et de l'arrêt du glyphosate fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble des usages!**

**Objectif loin d'être atteint**, ne serait-ce qu'à en juger par la nécessité de l'intervention de **La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour interdire à la France de renouveler en 2023 l'autorisation de semences de betteraves enrobées de néonicotinoïdes interdites en Europe depuis plusieurs années.** Une décision très contestée par les agriculteurs de la FNSEA qui a donné lieu à des manifestations dès le 8 février 2023 avec l'espoir d'obtenir néanmoins des dérogations.

# Avancées notoires néanmoins

## Initiatives citoyennes



### LES 48 HEURES DE L'AGRICULTURE URBAINE

Elles seront mises en lumière les 28-29-30 avril 2023 lors de l'événement annuel des **48 heures de l'agriculture urbaine** organisé par l'AFAUP - Association Française d'Agriculture urbaine Professionnelle - dont l'objectif est de faciliter les liens entre réseaux du territoire français et amplifier leur reconnaissance auprès des acteurs des territoires. De plus en plus de villes et de métropoles participent à cet événement. EDA «facilitateur de liens» entre une vingtaine de responsables de jardins a été sollicitée par l'AFAUP pour solliciter nos correspondants et communiquer largement sur cet événement. Notre prochain numéro de Bouffée d'air évoquera largement l'événement national et local

bien sûr. Chaque trimestre, en effet, nous réalisons «un portrait de jardin» différent, et ce, depuis plusieurs années, dans notre journal Bouffée d'air, sur notre site [www.eda-lille.org](http://www.eda-lille.org) et sur le blog [agriculture-urbaine-metropole.com](http://agriculture-urbaine-metropole.com). Cette préparation est l'occasion pour nous de faire de nouvelles rencontres et de futurs nouveaux portraits, ce dont nous nous réjouissons!

## Énergie

Même si les centrales à charbon ont été très sollicitées pour faire face à la fermeture des gazoducs russes, le recours à cette énergie fossile polluante a globalement été limité, en partie grâce à la baisse de la demande en électricité mais surtout grâce à la montée en puissance, en 2022, de l'éolien et du solaire dans les pays nordiques et en Allemagne notamment. Ces énergies renouvelables ont fourni davantage d'électricité aux 27 pays membres soit 22% de l'électricité consommée dans l'Union européenne. Le risque d'un rebond du charbon semble définitivement écarté. Désormais les énergies renouvelables sont en mesure de limiter les effets de la crise énergétique en assurant une grande partie des besoins des usagers.

## Substances chimiques

A signaler et à suivre la récente publication du projet européen de restriction des **PFAS**, per- et polyfluoroalkylés, substances spécifiques qui expliquent leur utilisation dans de nombreux produits de la vie courante: vêtements techniques, ustensiles cuisine, téléphones, peinture... extrêmement persistantes dans l'environnement et dangereuses pour la santé.

## Décisions officielles encourageantes

### LES MÉGA BASSINES

Vendredi 3 février 2023, le Conseil d'État a confirmé l'interdiction de remplir cinq réserves de substitution destinées à l'irrigation agricole et situées en Charente-Maritime. Bâties légalement en 2009 et 2010 ces «bassines» ont fait l'objet d'une longue bataille judiciaire menée par l'association Nature Environnement 17 (NE17) pointant une «privatisation de la ressource en eau». En rejetant cet ultime pourvoi des irrigants, la justice administrative a validé l'impossibilité d'utiliser ces ouvrages compte tenu de la précarité des ressources disponibles.

## INITIATIVES D'AGRICULTURE URBAINE

# Portrait de jardin, parole à **Lilotopia**

L'association Lilotopia prend racine en plein cœur de l'ancienne usine de Fives Cail à Lille pour exploiter la ferme urbaine de Chaud Bouillon. Notre ferme de 350 m<sup>2</sup> est un lieu pédagogique et inclusif démontrant une diversité de techniques de production possibles en ville mais aussi pour valoriser la matière organique. Petit espace, certes, mais avec notre pépinière, notre poulailler, notre bassin d'aquaponie et bien d'autres curiosités, nous expérimentons, avec l'aide « de qui le souhaite », sur l'agriculture urbaine !



### Nous avons 5 branches d'activités :

- Visites libres ou guidées en groupe de la ferme
- Ateliers de fabrication de kits au fil des saisons. En ce moment: cultives tes champis, et au retour des beaux jours, crées ta jardinière d'aromates, mais bien d'autres encore. Notre série d'ateliers « Jardinier d'Un Jour » permet à un·e habitant·e de faire part d'une astuce ou d'une passion liée au végétal, au potager, à l'agriculture... Sur inscription, chacun·e est le·a bienvenu·e, main verte ou pas, pour venir participer à l'activité qui lui plaît!
- Accompagnement de projets: que ce soit pour des écoles, des entreprises, des associations, habitant.e.s d'une résidence... Nous proposons la co-conception, co-construction de potagers et formons à leur gestion en collectif tout en faisant appel à la récupération de matériaux.  
  
Prochainement, un projet intergénérationnel redémarre: collaboration entre les jeunes du café des enfants et l'espace senior de Fives.
- La production et la vente directe: en effet, nous distribuons les légumes, fruits, aromates et fleurs que nous cultivons mais aussi des plants! Venez les récolter avec nous, ou réservez vos produits de saison pour vos ateliers à la cuisine commune de Chaud Bouillon!
- Notre vie associative est riche, venez la découvrir lors des permanences à la ferme les mercredis après-midis et samedis matins. Entre troc de graines, chantiers bénévoles et animations dans le quartier, que des moments de rencontres où des idées naissent.

Si vous voulez nous rejoindre, rendez-vous sur le site de [Lilotopia.org](http://Lilotopia.org) pour + d'infos !

## Agenda

14 mars 2023 [passé]

### Hauts-de-France: comment se reconnecter à la biodiversité?

Rencontre en présence d'Anne-Sophie Novel - journaliste, auteure de *L'enquête sauvage*, qui nous a invités à retrouver le plaisir d'observer, écouter, sentir, ressentir et porter différemment notre regard sur la nature pourtant toute proche mais que nous ne prenons plus le temps de contempler.

En présence de :

**Sarah Pischiutta, directrice du GON** - Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - pour partager ses observations, études et conseils dédiés à la valorisation et la protection de la faune sauvage régionale.

**Yohan Tison, écologue à la ville de Lille** pour une approche des milieux de vie à découvrir même en zone urbaine.

[Plus d'info sur notre site](#)



28, 29 & 30 avril 2023

### 48h de l'agriculture en ville

Toutes les infos sur notre site  
[www.eda-lille.org](http://www.eda-lille.org)